



PREFET DE L'HERAULT

Avis d'enquête publique

préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des travaux d'opérations de restauration immobilière (ORI) de l'immeuble sis 77 avenue Gambetta à Béziers dans le cadre de la requalification du centre-ville de Béziers

Dans le cadre de la requalification du centre-ville de Béziers, l'opération de restauration immobilière (ORI) de l'immeuble sis 77 avenue Gambetta à Béziers, est soumise à une enquête publique qui se déroulera du lundi 23 mars 2020 à 09h00 au mardi 14 avril 2020 à 17h00, soit 23 jours consécutifs..

Monsieur Louis BESSIERE, fonctionnaire du ministère de l'Economie et des finances, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Madame Stéphanie PEREZ, du département de l'urbanisme de la ville de Béziers, est la personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés au numéro de téléphone suivant : 04 67 36 76 61.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier et le registre d'enquête seront déposés et consultables à la mairie de Béziers siège de l'enquête au service urbanisme réglementaire, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00, l'après-midi sur rdv en appelant au 04 67 36 80 72.

Le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations du public à la mairie de Béziers (caserne saint-Jacques), siège de l'enquête, aux dates et heures suivantes :

- lundi 23 mars 2020 de 9h00 à 12h00
- jeudi 02 avril 2020 de 14h00 à 17h00
- mardi 14 avril 2020 de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la requête dûment motivée.

Il sera également possible d'adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Louis Bessiere- commissaire enquêteur
Restauration immobilière O.R.I. – 77 avenue Gambetta
Mairie de Béziers- service urbanisme réglementaire
avenue de la marne
34 500 Béziers

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet pourra prononcer, par arrêté, la Déclaration d'Utilité Publique l'opération de restauration immobilière de l'immeuble sis 77 avenue Gambetta à Béziers, dans le cadre de la requalification du centre-ville de Béziers.